

7 décembre 1961, Québec

Chambre de commerce de Québec

Comme vous l'imaginez sans doute, la fonction de chef de gouvernement m'oblige souvent à quitter la région de Québec et à me rendre ailleurs dans la province et même dans d'autres villes du pays. Il me fait toujours plaisir de rencontrer mes concitoyens québécois et canadiens, mais ce plaisir, ce soir, est d'autant plus grand que l'occasion m'est donnée, grâce à votre aimable invitation, de rencontrer des concitoyens et de renouer connaissance avec quelques bons amis. Je suis heureux aussi de remarquer parmi vous plusieurs personnes domiciliées dans le comté que j'ai l'honneur de représenter à la Législature, et je m'empresse de les saluer bien amicalement.

Dans vos occupations d'homme d'affaires ou d'administrateurs d'entreprises, vous êtes fréquemment amenés à vous interroger sur la situation économique. Un tel souci est tout à fait normal car vous devez de connaître les grands mouvements de l'économie qui sont susceptibles d'influencer à la hausse ou à la baisse le niveau de vos affaires. Si vous tenez ainsi à vous informer, c'est parce que vous sentez à un moment donné le besoin de faire le point et de savoir à quoi vous pouvez vous attendre dans la conjoncture dans laquelle vous évoluez. Cette attitude peut vous aider à prendre des décisions importantes quant à la direction à donner à vos propres affaires.

De même, vous surveillez de près tout ce qui touche le commerce ou l'industrie dont vous êtes les propriétaires ou les administrateurs. Vous étudiez le marché, vous essayez de prévoir les goûts et les réactions de la population, vous jugez de la concurrence à laquelle vous avez à faire face, en un mot vous voyez à vos affaires! De cela, personne ne peut vous tenir rigueur. Bien au contraire, on aurait droit de vous accuser de négligence si tout cela ne vous préoccupait pas et on pourrait dire que vous manquez de prévoyance.

Or le gouvernement est lui-même une énorme entreprise. C'est la plus vaste de toutes celles qui existent présentement dans la province. Elle a un chiffre d'affaires annuel qui atteindra bientôt le milliard de dollars. Mais le gouvernement n'est pas une entreprise comme les autres, comme celles avec lesquelles vous êtes familiers.

D'abord l'entreprise gouvernementale appartient à toute la population. Je n'en suis moi-même qu'un des administrateurs. Mes collègues et moi administrons des biens qui ne nous appartiennent pas. Nous devons tous les quatre ans environ rendre compte de notre mandat à ceux qui nous l'ont confié. S'ils sont satisfaits de nous, j'aime à croire qu'ils nous inviteront à poursuivre notre travail. S'ils ne le sont pas, je suis convaincu qu'ils nous le feront savoir clairement.

Le gouvernement, de plus, vise à rendre service. Son but n'est pas d'accumuler des profits, ni de vendre, ni d'acheter. Il est là pour donner à la population les instruments que celle-ci désire pour s'acquitter des tâches qu'elle s'est fixées.

À cause donc de sa nature propre et de ses fonctions, le gouvernement doit lui aussi, peut-être plus que l'entreprise privée, connaître la réalité et prévoir le cours de son action. Il doit se donner les cadres administratifs les plus efficaces et établir une priorité entre les besoins

qu'il doit satisfaire et les objectifs qu'il doit réaliser. En d'autres termes, il lui est interdit de marcher à l'aveuglette et de résoudre les problèmes au jour le jour, à mesure qu'ils se présentent. Il faillirait à sa tâche nous faillirions à notre mandat – si aucune vue d'ensemble ne permettait de guider les décisions à prendre.

En somme, essayer de voir et de comprendre, essayer de mesurer la portée des lois qu'il propose, essayer de saisir l'envergure des difficultés qui se présenteront, et agir en conséquence, c'est cela la planification que le gouvernement doit instaurer dans son régime administratif. Vous en faites vous-mêmes tous les jours la planification et si vos affaires se portent bien, la plupart du temps c'est que vous avez su prévoir et agir au moment où il fallait le faire. Et si vous êtes les administrateurs de vos entreprises, ceux qui vous ont confié ce rôle vous sauront gré d'avoir, par votre souci d'ordre et de cohérence, assuré la prospérité de leurs sociétés eu de leurs commerces. Il est donc logique et souhaitable que l'immense entreprise collective qu'est le gouvernement soit elle-même planifiée. C'est l'opinion que partage l'administration provinciale actuelle. C'est d'elle que sont nées les nombreuses réformes de structure que nous avons apportées à l'organisme gouvernemental. C'est d'elle aussi qu'est née notre volonté de constituer un fonctionnarisme compétent, persuadé de la noblesse de son travail et heureux de servir le peuple québécois. Cependant, le gouvernement ne peut se contenter d'être une machine bien huilée. Il a, comme je l'ai dit il y a un instant, des services à fournir à une population qui compte énormément sur lui car il est, pour elle, un levier sur lequel elle doit pouvoir s'appuyer afin de concrétiser les objectifs qu'elle s'est donnés. Vous les connaissez déjà ces objectifs. Vous savez qu'ils touchent à peu près tous les domaines, aussi bien celui de la santé et du bien-être que celui de l'éducation, aussi bien celui des richesses naturelles que celui de la libération économique. Le mandat que nous nous sommes engagés à remplir est très étendu et nous forgeons présentement pour le peuple du Québec les outils qui, jusqu'à maintenant, lui ont manqué pour affirmer sa culture et la propager, relever le niveau de son éducation et prendre la place qui lui revient dans le monde économique. Nous croyons que le gouvernement serait inexcusable de ne pas apporter sa collaboration essentielle à l'action rénovatrice que notre peuple vient d'entreprendre. Il serait coupable de demeurer indifférent devant le dynamisme qui se manifeste enfin chez nous et qu'il a lui-même en partie provoqué. La désillusion serait grande chez nous s'il fallait, après avoir suscité tant d'espairs, que le gouvernement tire son épingle du jeu et abandonne maintenant cette politique de présence qui peut servir de catalyseur aux vellétés dont font actuellement preuve toutes les classes de notre société québécoise. La population ne demande pas que le gouvernement fasse tout pour elle, la population n'a nullement l'intention de démissionner en face de ses responsabilités. Lorsqu'elle désire la présence dont je viens de parler, elle veut tout simplement que le gouvernement – que son gouvernement collabore avec elle, qu'il l'aide à réaliser ses ambitions. Elle ne veut pas, en somme que son associé le plus puissant la laisse se débrouiller dans des tâches auxquelles elle n'est pas encore habituée et qu'elle n'a pas toujours les moyens financiers de mener à bonne fin. Et quand je parle de la population en général, je n'exclus personne; je ne pense pas seulement aux individus qui ne jouent pas de rôle économique de premier plan, je pense aussi aux hommes d'affaires, aux industriels, aux commerçants et aux financiers de chez nous dont notre communauté québécoise a un immense besoin et sur qui elle compte également.

Bien entendu, le gouvernement peut de plusieurs façons collaborer avec la population pour la seconder dans son action économique. La Société Générale de financement qui sera instituée dès la prochaine session offre un excellent exemple d'une des méthodes que le gouvernement peut employer. Par sa participation à cette Société, il fournira en quelque sorte une garantie à ceux des nôtres qui voudront bien, pour leur propre avantage et pour celui de l'ensemble des citoyens de la province, venir collaborer à l'œuvre qu'elle entreprendra. Nous inviterons aussi les capitaux étrangers à se joindre aux nôtres, mais nous espérons que le peuple du Québec saisira de grand cœur l'occasion historique qui lui sera donnée de prendre lui-même part – et pour la première fois de son histoire – à une initiative devant ultimement conduire à la mise en valeur de ses propres richesses et à l'établissement chez nous d'une vaste industrie secondaire.

Il y a d'autres façons pour le gouvernement de collaborer à l'essor économique du Québec. Il lui est possible, entre autres, de le faire par la planification. Si celle-ci rend, dans l'organisation administrative même, les services qu'on sait et que j'ai évoqués tout à l'heure, on conçoit facilement la portée qu'elle peut avoir sur l'ensemble de la production industrielle de la province, sur l'exploitation de nos ressources et sur d'autres activités comme le commerce et la finance.

Le monde économique est devenu, de nos jours, tellement complexe que seule une connaissance approfondie de tous les éléments de la conjoncture peut permettre, de la part des agents économiques, des décisions sûres, prises en tenant compte de tous les facteurs pertinents. L'établissement industriel ou commercial ordinaire peut, à la rigueur, orienter son action à partir d'une connaissance assez précise du secteur économique où il opère habituellement. Toutefois, certains éléments plus généraux lui manqueront toujours. Le gouvernement, de son côté, peut acquérir de cet ensemble une notion objective et raisonnablement exacte; seul le gouvernement est en mesure, à cause de ses fonctions elles-mêmes, d'orienter le développement économique de son territoire selon une politique à long terme.

Le gouvernement du Québec n'échappe pas à cette règle et entend bien, à ce propos, jouer le rôle qui lui revient. Ce rôle, comme je viens de le dire, est d'orienter le développement, en quelque sorte de le guider. Il n'est donc pas question en principe que ce soit lui-même qui directement et autoritairement, crée des industries, exploite des mines, se livre au commerce ou encore finance la croissance économique. Dans certains cas particuliers, une action aussi directe pourra se révéler nécessaire, mais planification ne signifie pas inévitablement nationalisation ou étatisation. Ce sont d'ailleurs là des solutions de dernier recours et les gouvernements modernes préfèrent de beaucoup, comme cela se fait dans certains pays d'Europe, donner au secteur privé un cadre à l'intérieur duquel il peut fournir toute sa mesure et trouver de nombreuses occasions profitables. Lorsque nous parlons de planification au Québec, c'est cela que nous voulons dire. Le gouvernement pourra alors, le moment venu, déterminer précisément les politiques à suivre et donner à ces politiques les formes concrètes que les circonstances et la nature du problème exigeront. Il me semble que c'est là l'attitude la plus sage à adopter. Nous reconnaissons au gouvernement un rôle essentiel à jouer en cette matière, tout en regrettant qu'on ait aussi longtemps négligé au Québec de le mettre à profit; cependant, nous ne voulons pas pour autant rendre le

gouvernement seul responsable du développement économique de la province. Je viens de vous parler de planification économique et je viens de vous préciser le sens que nous donnons à cette expression. Nous devons toutefois bien nous rendre compte tous ensemble d'une chose qu'on a peut-être la tentation d'oublier. Le pouvoir, pour le gouvernement du Québec, d'orienter l'économie de la province dans les directions qui s'imposent, demeure un objectif vers lequel nous tendons. Nous sommes convaincus que lorsqu'il qu'il sera atteint, les industriels, les commerçants et l'ensemble de la population en tireront grand avantage. Pour le moment nous nous efforçons encore de donner à l'administration provinciale les moyens de s'acquitter de cette responsabilité, nouvelle chez nous et nouvelle aussi dans notre mentalité.

Nous avons d'abord, comme je le mentionnais il y a quelques minutes, réorganisé la structure de plusieurs ministères, notamment celui des Richesses Naturelles et celui de l'Industrie et du Commerce. Nous nous sommes aussi assurés des services de spécialistes en matière économique, mais ceux-ci demeurent encore trop peu nombreux. Nous avons remis sur pied le Conseil d'Orientation économique, dont les recommandations conduiront, comme vous le savez, à l'établissement d'une Société Générale de Financement.

Tout cela, je l'admets avec vous, n'a pas automatiquement résolu des problèmes concrets et quotidiens comme le sous-emploi, la mauvaise allocation des ressources ou encore la transformation à l'extérieur du Québec de nos richesses naturelles. Il faut comprendre que, dans ce domaine, il est par définition impossible de faire vite. La planification suppose la réflexion et la réflexion suppose l'étude. Cela demande du temps et de l'énergie. L'énergie nous l'avons, mais nous savons aussi que le temps presse. On ne peut pas cependant réparer en seize mois l'héritage des générations qui nous ont précédé et qui croyaient aux vertus intrinsèques d'un laissez-faire économique quasi intégral. Nous sommes tout de même en bonne voie. Cela également il faut le remarquer. Le peuple n'exige pas de nous que nous fassions des miracles; il nous demande de faire ce que nous savons possible et ce que nous croyons juste et utile.

Je pense bien que jusqu'à présent nous n'avons pas déçu cette attente. Comme il se devait, certaines réformes que nous avons entreprises se sont avérées plus difficiles à conduire que nous l'escomptions; d'autres, par contre, ont été plus faciles à réaliser que prévu. C'est dans l'ordre des choses, et l'administration publique doit s'y attendre. Si j'avais cependant, en terminant, une leçon à tirer de notre expérience des derniers mois, je dirais que le gouvernement de la province, comme n'importe quel autre gouvernement, ne peut appliquer à lui seul toutes les réformes et établir au Québec l'ordre nouveau auquel toute la population aspire. Il faut, de fait, que la population soit derrière lui, qu'elle le surveille, qu'elle l'appuie, qu'elle le guide. Il ne suffit pas, pour que les réformes soient fructueuses, que la population se conforme passivement aux lois nouvelles. Il importe qu'elle en vive selon l'esprit ou qu'elle demande qu'on leur apporte des corrections si nécessaires; elle remplira ainsi sa fonction véritable dans une société que, tous ensemble, nous voulons démocratique.

Au Québec actuellement, on sent dans tous les milieux que le peuple veut un changement de vie. Le gouvernement que je représente ne dirige pas ce mouvement; il l'accompagne et, par les moyens dont il dispose, il veut le faciliter. Nous ne faisons que préparer la voie aux

citoyens du Québec; ils savent maintenant qu'ils peuvent s'y engager. Pour notre part – comme administrateurs de la propriété commune qu'est le gouvernement de la province – nous souhaitons seulement qu'ils le fassent et nous sommes complètement disposés, dans la mesure de nos moyens, à continuer l'œuvre de rénovation nationale à laquelle nous consacrons présentement tous nos efforts. La démocratie réelle, dans l'ordre et la justice, il n'appartient pas au gouvernement de l'imposer, pas plus qu'il ne peut imposer la liberté. Le peuple doit d'abord la désirer et, s'il le faut, modifier pour cela certains comportements traditionnels.